

ÉDITO

DU NOUVEAU DANS LE BIO

Nous vous proposons dans ce numéro un résumé des principales évolutions réglementaires et des précisions sur l'application de la réglementation.

Nous vous invitons à consulter les textes réglementaires disponibles sur notre site internet et sur le site de l'INAO.



par Patrick Rosset
Responsable Certification
chez Certipaq Bio

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

**TABLEAU DE BORD
MIS À VOTRE DISPOSITION**

En tant qu'organisme de certification, nous sommes tenus de suivre les évolutions de la réglementation européenne et française.

Nous vous proposons de consulter notre tableau de suivi qui vous permet notamment de filtrer selon vos souhaits de recherches (type de document, date de validation, thèmes...).

[CLIQUEZ ICI](#)

GUIDE DES INTRANTS

NOUVELLES ÉVOLUTIONS

Le tableau des produits phytosanitaires utilisables en bio et celui des substances de base utilisables en bio ont été mis à jour, avec notamment l'ajout de deux nouvelles substances de base : huile de tournesol et ortie.

Un document récapitule désormais les retraits et ajouts de produits et substances.

[CLIQUEZ ICI](#)**CAHIER DES CHARGES FRANÇAIS
MODIFIÉ PAR
L'AVENANT N°3**

Les modifications concernent particulièrement le PBO (Pyperonyl Butoxyde) et l'ajout d'adjuvants extemporanés : lécithine, huiles végétales, huile de paraffine, terpènes de pin, savon mou/savon noir

[CLIQUEZ ICI](#)**MODALITÉ D'IMPORTATIONS HORS UE
ÉVOLUTIONS À LIRE**

Cet avis s'adresse aux importateurs et aux premiers destinataires de produits issus de l'agriculture biologique en provenance de pays tiers. Le nouveau certificat d'inspection biologique est édité sous forme électronique via l'application TRACES (TRAde Control and Expert System) NT de la Commission européenne.

Les importateurs doivent se connecter et s'enregistrer avant le 19 octobre 2017, date de fin de la période transitoire.

[PLUS D'INFOS](#)[SE CONNECTER À
TRACES](#)**RETROUVEZ
TOUTES NOS ACTUS
SUR NOTRE SITE
INTERNET**

GUIDE DE LECTURE

**NOUVELLE VERSION
DE MARS 2017**

Le Guide de Lecture a été mis à jour suite aux décisions prises par le Comité National de l'AB de l'INAO du 07 décembre 2016.

Cette version a été expurgée du suivi des modifications faites pour actualisation des textes réglementaires.

[CLIQUEZ ICI](#)**QUI CONTACTER ET POUR
QUELLE DEMANDE ?**

Toute l'équipe est à votre écoute par téléphone.

- Pôle Certification :
02.51.05.41.32

- Pôle Développement /
Facturation : 02.51.05.14.92